



**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique de consultation**

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement relatif à la démolition d'immeubles

1. Que lors de la séance tenue le 3 avril 2023, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « **règlement numéro 371 relatif à la démolition d'immeubles** ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 avril 2023, à 19 h, à la salle du conseil située au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Que le projet de règlement concerne tout le territoire de la Municipalité.
5. Qu'à compter de la signification du présent avis et jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme.

Donné à Saint-Pacôme, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

---

Isabeau Vilandré  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**Assemblée publique de consultation**

Je, soussigné, Isabeau Vilandré, directeur général de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Assemblée publique de consultation** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 00 et 16 h 30, le 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

---

Isabeau Vilandré  
Directeur général et greffier-trésorier